

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 667

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 juillet 1939

Numéro JO  
n° 512 du 31/07/1939

Date du numéro  
31 juillet 1939

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendance, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le paragraphe I de l'article 4 du chapitre 14 du budget local 1939

**Vu** la proposition du capitaine commandant de la milice indigène,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

— Un crédit de mille huit cent soixante francs ( 1.870 franes) est accordé à la milice indigène pour. améliorer la nourriture des miliciens à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet 1939.

#### Art.2

— Le capitaine milice indigène à est chargé de le exécution de la présents décision qui sera enregistrée.

**Hubert DESCHAMPS.**